



Nouméa le

DIMENC  
Service de l'industrie  
1 rue Edouard UNGER, Vallée du tir  
BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX

Objet : Porter à connaissance temporaire du DDAE du site Doniambo pour le projet d'injection d'huile usagée comme co-combustible dans le brûleur du four rotatif 11 au titre des installations classées pour l'environnement

Madame la Présidente de la province Sud,

Veuillez recevoir en instruction le porter à connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de l'usine métallurgique de Doniambo pour l'exploitation temporaire d'un pilote d'essais d'injection d'huile usagée comme co-combustible pour le fonctionnement du brûleur du four rotatif FR11, sur la commune de Nouméa, conformément au Code de l'environnement de la province Sud, Livre IV, Titre I, Chapitre III, relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement en province Sud.

Compte tenu de la nature de l'activité décrite, l'installation relève du régime Autorisation pour la rubrique 2770-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le porter à connaissance est transmis au service ICPE de la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie en un exemplaire papier et un exemplaire informatique (GouvBox) pour l'instruction de la recevabilité du dossier.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande et vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Gaëtan MERCERON  
Directeur Usine

Sébastien SARRAMEGNA  
Chef de département Environnement